



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2016-03
Le 17 mars 2016

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Luc Frenette.

Membres présents

Alain Martel
Guy Côté
Michael Bossé
Josée Levesque

Kenneth Akerley
Luc Frenette
Charles Bouchard

Membres absents

Roger Dupéré

Personnel

Urbaniste	Jennifer Bradley
Urbaniste	Étienne Paquet-Moisan
Agent d'aménagement / Spécialiste en SIG	Catherine Dufour
Adjointe administrative	Nathalie Roy

Article 2016-03, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Guy Côté que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2016-03, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2016-02

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2016-02 soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2016-03, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2016-03, 04 VILLE DE SAINT-QUENTIN

Les Équipements érablière CDL – 171, rue Mgr Martin Est
(CSR.7818 – 17 mars 2016)

Le requérant demande, selon l'article 4.2.2(1) de l'arrêté de zonage de la ville de Saint-Quentin, une dérogation de 2,3 m (7,7 pi) afin d'agrandir le bâtiment principal à une distance de 3,7 m (12 pi) de la marge arrière pour faire la vente d'équipements érablière.

Considérant que la demande respecte l'intention du plan municipal, il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Charles Bouchard, que la demande soit acceptée conditionnellement à ce que :

- conformément à l'arrêté de construction municipal, la résidence présentement située sur le lot soit déménagée avant que les travaux d'agrandissement débutent;
- la partie existante du bâtiment commercial de même que l'agrandissement prévu fassent l'objet d'un plan approuvé par un membre de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick montrant que ces constructions respectent les normes du Code national du bâtiment. Ce plan doit être remis à la CSRNO avant l'obtention du permis de construction;
- une clôture d'une hauteur de 2,4 mètres soit implantée le long de toutes les limites du lot avant le 1^{er} septembre 2016, à l'exception de la limite avant;
- une clôture d'une hauteur de 2,4 mètres soit implantée sur les limites de toute aire d'entreposage extérieur, à l'exception d'un accès, lequel doit être fermé par une barrière, avant le 1^{er} septembre 2016;
- les arbres et la végétation présents sur le lot soient préservés, à l'exception de ceux situés dans l'aire d'agrandissement du bâtiment;

Ajout d'un élément supplémentaire : le comité consultatif de la ville de Saint-Quentin ne désire pas d'entreposage extérieur selon un extrait du procès-verbal daté du 26 juin 2013.

- Ajout d'une condition : l'entreposage extérieur ne peut excéder la hauteur des clôtures exigées.

Adopté à l'unanimité

Article 2016-03, 05 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Timmy Tardif – 98, chemin Saint-André
(CSR.7833 – 17 mars 2016)

Le requérant demande, selon l'article 38 du plan rural de la CRSA, une dérogation de 1.2 m (4 pi) afin d'ériger une nouvelle résidence et un garage annexé à une distance de 1.8 m (6 pi) de la marge latérale.

Considérant que la demande respecte l'intention du plan rural et que la marge latérale du nouveau bâtiment est moindre que celle du bâtiment à démolir, il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de M. Alain Martel que la demande soit acceptée conditionnellement à ce que la résidence présentement située sur le lot soit démolie au plus tard au printemps 2017.

Adopté à l'unanimité

Article 2016-03, 06 RAPPORT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Kenneth Akerley, que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2016-03, 07 RAPPORT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de Mme Josée Levesque, que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.

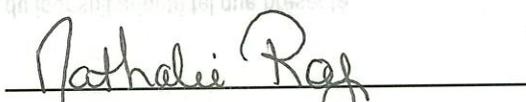
Adoptée à l'unanimité

Article 2016-03, 07 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19h 43.



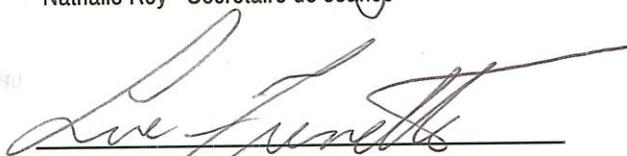
Catherine Dufour- Agent d'aménagement / Spécialiste en SIG



Nathalie Roy - Secrétaire de séance



Date



Luc Frenette – Président par intérim